Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20220530-Delib202234-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Convocation du 26 avril 2022.
L'an deux mil vingt et un, le 2 mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Sylvie DESBOURDELLES, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Florence RIUS et Chani PETIT.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (Pouvoir donné à Elvine LEON), Véronique BOUCHARD, Guy COLENT.
Absents : Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS.

2022-34/ Délibération fixant les tarifs de location de salles municipales à des professionnels

Rapporteur : Elvine LEON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le nombre de salles municipales inoccupées en journée,
Considérant les demandes de location reçues en mairie par des professionnels,

Il est proposé au conseil municipal de définir un tarif de location de salles à l'intention des professionnels afin de pouvoir les louer en journée, la semaine (du lundi au vendredi), lorsqu'elles ne sont pas occupées par des associations qui restent prioritaires.

Le tarif pourrait être le suivant :

	Tarif heure	Tarif 1/2 journée	Tarif journée
SALLE GASTON BRAQUET	13	50	100
SALLE POLYVALENTE			
Petite salle	13	50	100
Grande salle	30	100	200
SALLE CULTURELLE	13	50	100

Ces tarifs ne comprennent pas le ménage.
Le ménage sera facturé 30 € par heure par agent.

Si le conseil municipal est favorable au fait de louer les salles municipales, un règlement sera rédigé et soumis au prochain conseil municipal.

Décision : le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- De donner un avis favorable quant à la location des salles à des professionnels la semaine en journée quand les salles ne sont pas occupées,
- D'approuver les tarifs proposés.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA